

# Bulletin provincial



N°15

2017

03 AOUT

## SOMMAIRE

*Page*

### **REPRESENTATIONS PROVINCIALES**

#### **ASBL CARAH :**

- Nomination de deux observateurs provinciaux représentant l'Administration provinciale au sein de l'ASBL CARAH. 164

#### **ASBL CENTRE UNIVERSITAIRE ZENOBE GRAMME**

- Motivation spéciale pour la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL Centre Universitaire Zénobe Gramme. 167

#### **ASBL FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE HAINAUT, LES VOIES D'EAU, OPMAH, CATPW, SPAS, HAINAUT CULTURE, HAINAUT CINEMA, CID, MAC'S, DECROCHER LA LUNE.**

- Remplacement de Madame Nathalie BRASSART au sein des organes statutaires des 10 ASBL citées en titre. 174

#### **CEDORES**

- Remplacement de Monsieur Philippe PREUMONT par Monsieur Freddy SOHIER en qualité d'Administrateur délégué au sein du Conseil d'Administration de la fondation CEDORES. 179

#### **IHT**

- Remplacement de Madame Aurore DUVIEUSART au sein des organes statutaires de l'ASBL IHT. 182

#### **MAISON DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE**

- Suppression de tous les mandats de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL MAISON DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (CA/AG). 185

\*\*\*\*\*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Nomination de 2 observateurs provinciaux représentant l'administration provinciale.

### CARAH

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 4 août 2016 le Collège provincial a marqué son accord sur la collaboration entre la régie CERA-CONDORCET et l'ASBL CARAH ;

La mise en œuvre de cette collaboration implique l'instauration d'interfaces d'échanges via l'ASBL CARAH.

Pour ce faire, il avait été envisagé de désigner Monsieur Thierry MARIQUE, Directeur de l'IPES Ath, ainsi que Monsieur André PARFONRY, Directeur de la catégorie agronomique de la HEPH Condorcet comme administrateurs provinciaux au sein de l'ASBL CARAH.

Néanmoins, après une analyse du dossier par l'AiP, il s'avère que le nombre d'administrateurs provinciaux ne permet pas la désignation de deux nouveaux administrateurs et ce, afin de respecter l'article L-2223-14, §12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ces deux personnes pourraient toutefois être désignées en qualité d'observateurs provinciaux par le Conseil Provincial.

Il est proposé au Collège provincial de soumettre au prochain conseil provincial la désignation de deux observateurs provinciaux représentant l'administration provinciale au sein des instances (AG/CA) de l'ASBL CARAH, sans voix délibérative :

- Monsieur Thierry MARIQUE
- Monsieur André PARFONRY

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 29 septembre 2016.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet : Nomination de 2 observateurs provinciaux représentant l'administration provinciale.

## CARAH

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 4 août 2016, le Collège provincial a marqué son accord sur la collaboration entre la régie CERA-CONDORCET et l'ASBL CARAH.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner Monsieur Thierry MARIQUE et Monsieur André PARFONRY comme observateurs provinciaux représentant l'administration provinciale au sein de l'ASBL CARAH, à titre consultatif uniquement.***

En séance à Mons, le 21 février 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 29 septembre 2016, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

Audit interne Provincial

—

Objet : Motivation spéciale pour la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme ».

## **CENTRE UNIVERSITAIRE ZENOBE GRAMME**

—

Mesdames, Messieurs,

### **1. Contexte**

Depuis 2014, le projet en inter-réseaux de la Cité des Métiers a émergé à Charleroi. Au vu du constat de pénurie de jeunes diplômés dans les filières de formations techniques dans cette région, ce projet est centré sur des filières de formations très porteuses en termes d'emploi dans le domaine de l'enseignement qualifiant.

En lien avec la Cité des métiers, une nouvelle initiative se met en place. Elle se rallie également à la dynamique de revitalisation économique de la région de Charleroi et est connue sous la dénomination : Pôle d'excellence de formation-enseignement-recherche « Zénobe Gramme ».

Ce projet de pôle d'excellence « Zénobe Gramme », inscrit dans le contexte de la création du campus des sciences au sens large, a pour ambition de s'intégrer dans un vaste plan de développement citoyen qui a notamment pour objectifs d'assurer une meilleure formation des jeunes ainsi qu'une formation continuée de qualité, de développer la recherche et l'innovation tout en restructurant le tissu urbain.

Dans cette logique de déploiement de l'excellence, la Province de Hainaut dispense déjà des cours et des activités d'enseignement supérieur au sein du bâtiment Zénobe Gramme.

En effet, la Haute Ecole Provinciale du Hainaut-Condorcet organise des Masters en sciences de l'ingénieur industriel en électricité, en électromécanique et un Bachelier en électromécanique. L'ISIPS, Institut Supérieur Industriel de Promotion Sociale, y propose des Masters en sciences de l'ingénieur industriel en chimie, en électronique et en électromécanique et des Bacheliers en biochimie, en construction, en électromécanique et en informatique.

De plus, depuis 2015, les activités de recherche, d'enseignement et de formation en sciences économiques et sociales de l'ULB à Charleroi y sont également organisées.

La Province de Hainaut soucieuse d'une part de participer à cette dynamique de développement économique et d'innovation et, d'autre part, consciente du besoin de valorisation du bâtiment Zénobe Gramme qui nécessite une lourde rénovation, a décidé de saisir une opportunité de partenariat avec les Universités que sont l'UMONS, l'ULB et la Ville de Charleroi.

En partenariat, ces institutions peuvent prétendre à bénéficier des Fonds Feder pour opérer les conséquents travaux sur le bâtiment Zénobe Gramme.

Pour ce faire, la Province s'oriente vers la mise en copropriété dudit bâtiment au profit de ses trois partenaires. Elle resterait donc propriétaire d'un quart du bâtiment, les 3 quarts restants étant répartis à parts égales entre chacun des autres intervenants au projet.

Dans la mesure où la réception des Fonds Feder doit se réaliser au travers d'une personnalité juridique unique, les quatre partenaires envisagent la création d'une ASBL, véhicule juridique qui correspond le mieux aux obligations du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'ASBL à laquelle les quatre copropriétaires concèderaient un bail emphytéotique sur le bâtiment Zénobe Gramme est l'outil qui, au travers de ses instances décisionnelles communes, va impulser une dynamique convergente de la part des quatre partenaires, acteurs de terrain.

Ce partenariat aurait donc non seulement le mérite de rencontrer différentes attentes comme :

- de pouvoir développer, voire de renforcer l'enseignement supérieur et universitaire. Dans les années à venir, l'ULB en codiplomation avec l'UMONS organiserait :
  - un cycle complet de bachelier en sciences de l'ingénieur menant, au terme des 3 années, au grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur,
  - un cycle complet de bachelier en sciences humaines et sociales menant, au terme des 3 années, au grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- de parfaire l'offre de formation et de recherches scientifiques au sein du bâtiment Zénobe Gramme ;
- de pouvoir instaurer une logique de mutualisation de gestion du bâtiment sur le long terme.

## **2. Le financement**

Ce projet est intégré dans la programmation 2014-2020 des Fonds structurels soumis au financement du FEDER : Charleroi District créatif – Fiche projet portefeuille « 388460-324768 » intitulé projet : développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme dont l'estimation des coûts faisant l'objet de la demande de cofinancement s'élève à 15.270.096,15 €.

Par ailleurs, la rénovation des parties classées de l'édifice pourra faire l'objet d'un subside spécifique de la Région wallonne (DGO4) de 65 % puisque le bâtiment rencontre une mission d'intérêt général et que sa fonction principale est publique.

S'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Stratégie Europe 2020 et ainsi que dans ceux du Plan Marshall 2022, le projet pourrait également obtenir des subsides.

Concrètement, le projet concernera le bâtiment Zénobe Gramme, dont la Province de Hainaut restera copropriétaire à concurrence d'un quart.

Afin de rencontrer les normes régissant les subsides Feder qui imposent un réceptacle unique, la Province de Hainaut, l'ULB, l'UMONS et la Ville de Charleroi cèderont à l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme », qu'ils auront constituée ensemble, un bail emphytéotique sur l'immeuble afin qu'elle en assure la rénovation ainsi que la cogérance par l'intermédiaire de ses organes décisionnels, composés des quatre partenaires.

### **3. Proposition de décisions**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus spécifiquement l'article L2223-13 ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public, à savoir, d'intégrer une démarche de mutualisation de moyens et d'équipements pédagogiques, génératrice d'économies d'échelles par rapport à des investissements jusque là dispersés, qui ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province ;

Considérant la fiche projet intégrée dans la programmation 2014-2020 des Fonds structurels soumis au financement du FEDER : Charleroi District créatif – Fiche projet portefeuille « 388460-324768 » intitulé projet : développement d'un pôle d'excellence Zénobe Gramme dont l'estimation des coûts faisant l'objet de la demande de cofinancement s'élève à 15.270.096,15 € ;

Considérant les statuts de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme », en annexe 1, et plus spécifiquement son objet social (article 4), pour la promotion duquel les activités suivantes pourront être menées :

- Rénovation de l'immeuble Zénobe Gramme,
- Gestion de l'immeuble Zénobe Gramme : entretien et maintenance,
- Soutien aux initiatives et activités d'enseignement, scientifiques, pédagogiques et culturelles des fondateurs et des occupants du Centre et leur coordination,
- Gestion et développement des équipements du Centre,
- Gestion et développement des ressources du Centre,
- Promotion du centre et de ses activités,
- Capacité pour acquérir, aliéner, passer les marchés, passer tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

En vue de favoriser :

- Le développement de l'activité économique,
- Le développement de l'offre d'enseignement, de formation, de recherche,
- Une meilleure formation des jeunes mais également une formation continuée de qualité,
- Le développement de la recherche et l'innovation,
- La rénovation des infrastructures nécessaires au redéploiement de la région.

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice de compétences provinciales ;

En conséquence, le Collège provincial à l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous inviter à procéder à l'adoption d'une motivation spéciale approuvant la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme ».

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*



Objet : Motivation spéciale pour la participation de la Province de hainaut à la création de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme ».

## **CENTRE UNIVERSITAIRE ZENOBE GRAMME**

Considérant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il existe un besoin spécifique d'intérêt public, à savoir, d'intégrer une démarche de mutualisation de moyens et d'équipements pédagogiques, génératrice d'économies d'échelles par rapport à des investissements jusque là dispersés, qui ne peut être satisfait de manière efficace par les Services généraux, les établissements ou les régies de la Province ;

Considérant que la Province de Hainaut est invitée à prendre part à la création de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme » ;

Considérant les statuts de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme », en annexe 1, et plus spécifiquement son objet social (article 4), pour la promotion duquel les activités suivantes pourront être menées :

- Rénovation de l'immeuble Zénobe Gramme,
- Gestion de l'immeuble Zénobe Gramme : entretien et maintenance,
- Soutien aux initiatives et activités d'enseignement, scientifiques, pédagogiques et culturelles des fondateurs et des occupants du Centre et leur coordination,
- Gestion et développement des équipements du Centre,
- Gestion et développement des ressources du Centre,
- Promotion du centre et de ses activités,
- Capacité pour acquérir, aliéner, passer les marchés, passer tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

En vue de favoriser :

- Le développement de l'activité économique,
- Le développement de l'offre d'enseignement, de formation, de recherche,
- Une meilleure formation des jeunes mais également une formation continuée de qualité,
- Le développement de la recherche et l'innovation,
- La rénovation des infrastructures nécessaires au redéploiement de la région.

Considérant que ledit but social s'inscrit bien dans le cadre de l'exercice des compétences provinciales ;

Sur proposition du Collège provincial :

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil provincial approuve par motivation spéciale, fondée sur l'existence d'un besoin spécifique d'intérêt public, la participation de la Province de Hainaut à la création de l'ASBL « Centre Universitaire Zénobe Gramme » dont les statuts sont joints à la présente résolution.

Article 2 : La présente délibération est soumise, pour approbation, aux autorités de tutelle.

En séance à Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 9 mars 2017, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 juin 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

(s)Patrick MELIS

*La Présidente,*

(s) Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

Objet : Remplacement de Madame Nathalie BRASSART au sein des organes statutaires de 10 ASBL.

### **FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DU HAINAUT**

**LES VOIES D'EAU**

**OPMAH**

**CATPW**

**SPAS**

**HAINAUT.CULTURE**

**HAINAUT CINEMA**

**CID**

**MAC'S**

**DECROCHER LA LUNE**

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL".

En ses séances des 30 avril 2013, 18 juin 2013, 17 décembre 2013 et 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait désigné Madame Nathalie BRASSART comme représentante provinciale au sein des instances ASBL «Centre d'innovation du Hainaut », « Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles », « Hainaut cinéma », « CATPW », « Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut », « SPAS », « Voies d'eau en Hainaut », « Décrocher la Lune », « Hainaut.Culture » et « Office des Métiers d'Art du Hainaut » et qu'en date du 20 décembre 2016 il a pris acte de sa fin de ces mandats;

Considérant la demande de Madame Fabienne CAPOT, Députée Provinciale, de proposer de pourvoir les postes de représentation provinciale au sein des organes statutaires des ASBL précitées, selon le tableau ci-après :

ASBL	Nom	Prénom	Fonction
Fédération du Tourisme	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée
Voies d'Eau du Hainaut	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée
Office des Métiers d'Art	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée
CATPW	BERGER	Catherine	
SPAS	AGOSTI	Béatrice	
Hainaut.Culture	AGOSTI	Béatrice	
Hainaut Cinéma	AGOSTI	Béatrice	
Centre d'Innovation et de Design du Grand-Hornu	AGOSTI	Béatrice	
MAC'S	AGOSTI	Béatrice	
Décrocher la lune	AGOSTI	Béatrice	

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

- Désignation de Madame Béatrice AGOSTI, en tant que membre et administratrice représentant la Province de Hainaut au sein des organes statutaires des ASBL «Centre d'innovation du Hainaut », « Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles », « Hainaut cinéma », « SPAS », « Décrocher la Lune » et « Hainaut.Culture » (CA/AG);
- Désignation de Madame Catherine BERGER, en tant que membre, administratrice et administratrice déléguée des ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut », « Voies d'eau en Hainaut », et « Office des Métiers d'Art du Hainaut » ainsi que membre et administratrice de l'ASBL « CATPW » (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet : Remplacement de Madame Nathalie BRASSART au sein des organes statutaires de 10 ASBL.

**FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DU HAINAUT**

**LES VOIES D'EAU**

**OPMAH**

**CATPW**

**SPAS**

**HAINAUT.CULTURE**

**HAINAUT CINEMA**

**CID**

**MAC'S**

**DECROCHER LA LUNE**

—

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que *"Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL"*.

Considérant qu'en ses séances des 30 avril 2013, 18 juin 2013, 17 décembre 2013 et 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait désigné Madame Nathalie BRASSART comme représentante provinciale au sein des instances des ASBL «Centre d'innovation du Hainaut», «Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles», «Hainaut cinéma», «CATPW», «Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut», «SPAS», «Voies d'eau en Hainaut», «Décrocher la Lune», «Hainaut.Culture» et «Office des Métiers d'Art du Hainaut» et qu'en date du 20 décembre 2016 il a pris acte de sa fin de ces mandats;

Considérant la demande de Madame Fabienne CAPOT, Députée Provinciale, de proposer de pourvoir les postes de représentation provinciale au sein des organes statutaires des ASBL précitées, selon le tableau ci-après :

ASBL	Nom	Prénom	Fonction
Fédération du Tourisme	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée
Voies d'Eau du Hainaut	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée
Office des Métiers d'Art	BERGER	Catherine	Administratrice déléguée

CATPW	BERGER	Catherine	
SPAS	AGOSTI	Béatrice	
Hainaut.Culture	AGOSTI	Béatrice	
Hainaut Cinéma	AGOSTI	Béatrice	
Centre d’Innovation et de Design du Grand-Hornu	AGOSTI	Béatrice	
MAC’S	AGOSTI	Béatrice	
Décrocher la lune	AGOSTI	Béatrice	

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***Désignation de Madame Béatrice AGOSTI, en tant que membre et administratrice représentant la Province de Hainaut au sein des organes statutaires des ASBL «Centre d’innovation du Hainaut », « Musée des Arts Contemporains de la Fédération Wallonie Bruxelles », « Hainaut cinéma », « SPAS », « Décrocher la Lune » et « Hainaut.Culture » (CA/AG);***
  
- ***Désignation de Madame Catherine BERGER, en tant que membre, administratrice et administratrice déléguée des ASBL « Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut », « Voies d’eau en Hainaut », et « Office des Métiers d’Art du Hainaut » ainsi que membre et administratrice de l’ASBL « CATPW » (CA/AG).***

En séance à Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 9 mars 2017, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 juin 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

(s) Patrick MELIS

*La Présidente,*

(s) Charlyne MORETTI



Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

Objet : Remplacement de Monsieur Jean-Philippe PREUMONT par Monsieur Freddy SOHIER.

### **CEDORES**

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL".

En sa séance du 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Jean-Philippe PREUMONT comme représentant provincial au sein du conseil d'administration de la fondation « CEDORES » en tant qu'administrateur délégué;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Philippe PREUMONT de démissionner de ce mandat;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Désignation de Monsieur Freddy SOHIER, en tant qu'administrateur délégué représentant la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration de la fondation «CEDORES ».

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 30 mai 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet : Remplacement de Monsieur Jean-Philippe PREUMONT par Monsieur Freddy SOHIER.

### **CEDORES**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 28 janvier 2014, le Conseil provincial avait désigné Monsieur Jean-Philippe PREUMONT comme représentant provincial au sein du conseil d'administration de la fondation « CEDORES » en tant qu'administrateur délégué;

Considérant la demande de Monsieur Jean-Philippe PREUMONT de démissionner de ce mandat;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***Désignation de Monsieur Freddy SOHIER, en tant qu'administrateur délégué représentant la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration de la fondation «CEDORES ».***

En séance à Mons, le 30 mai 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 30 mai 2017, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 juin 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

(s) Patrick MELIS

*La Présidente,*

(s) Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Remplacement de Madame Aurore DUVIEUSART au sein des organes statutaires de l'ASBL.

### IHT

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL".

En sa séance du 23 juin 2015, le Conseil provincial avait désigné Madame Aurore DUVIEUSART en matière de représentation provinciale au sein de l'ASBL « IHT »;

Considérant la demande motivée de Madame Aurore DUVIEUSART de démissionner de son mandat de représentation provinciale et le souhait de l'ASBL de la remplacer par la désignation de Monsieur Farid AIT ATMANE pour représenter la Province de Hainaut en qualité de membre au sein des instances de l'ASBL « IHT » à Charleroi (cfr annexe) ;

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Désignation de Monsieur Farid AIT ATMANE représentant de la Province de Hainaut en tant que membre et administrateur au sein de l'ASBL « IHT » à Charleroi (CA/AG).

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

Objet : Remplacement de Madame Aurore DUVIEUSART au sein des organes statutaires de l'ASBL.

### IHT

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en sa séance du 23 juin 2015, le Conseil provincial avait désigné Madame Aurore DUVIEUSART en matière de représentation provinciale au sein de l'ASBL « IHT » ;

Considérant la demande motivée de Madame Aurore DUVIEUSART de démissionner de son mandat de représentation provinciale et le souhait de l'ASBL de la remplacer par la désignation de Monsieur Farid AIT ATMANE pour représenter la Province de Hainaut en qualité de membre au sein des instances de l'ASBL « IHT » à Charleroi (cfr annexe) ;

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***Désignation de Monsieur Farid AIT ATMANE représentant de la Province de Hainaut en tant que membre et administrateur au sein de l'ASBL « IHT » à Charleroi (CA/AG).***

En séance à Mons, le 9 mars 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*La Présidente,*

*(s) Charlyne MORETTI*

**« Soit la résolution en date du 9 mars 2017, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 juin 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

(s) Patrick MELIS

*La Présidente,*

(s) Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

## **REPRESENTATION PROVINCIALE**

—

Objet : Suppression de tous les mandats de représentation provinciale au sein des organes statutaires de l'ASBL (CA/AG).

### **MAISON DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE**

—

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL".

En sa séance du 26 juin 2013, le Conseil provincial avait désigné Madame Colette VAN HOORDE - WUILBAUT et Monsieur Gérald MOORTGAT comme représentant provincial au sein des organes statutaires de l'ASBL « Maison des sciences de la vie et de la terre » à OBOURG (CA/AG);

Considérant le souhait de Madame Colette VAN HOORDE - WUILBAUT et Monsieur Gérald MOORTGAT de démissionner de leur mandat de membre et administrateur au sein de l'ASBL « Maison des sciences de la vie et de la terre » à OBOURG (CA/AG);

Le Collège provincial a l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Fin des mandats de membre et administrateur de madame Colette VAN HOORDE – WUILBAUT et Monsieur Gérald MOORTGAT au sein des organes statutaires de l'ASBL « Maison des sciences de la vie et de la terre » à OBOURG.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 30 mai 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

*(s) Patrick MELIS*

*Le Président,*

*(s) Serge HUSTACHE*

**« Soit la résolution en date du 30 mai 2017, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 22 juin 2017.

*Le Directeur Général Provincial,*

(s) Patrick MELIS

*La Présidente,*

(s) Charlyne MORETTI